



Office municipal
d'habitation de Laval

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

3320, rue Des Châteaux, Laval (Québec) H7V 0B8

Tel. : (450) 688-0184 Fax. : (450) 688-9023

Courriel: info@omhlaval.ca

Site Web : www.omhlaval.ca

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations qui suivent afin de préparer votre demande d'inscription à l'OMH de Laval.

Vous êtes admissible si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- Le demandeur (personne seule ou chef du ménage) a au moins 18 ans ou est un mineur émancipé;
- Le demandeur est citoyen canadien ou résident permanent et est résident du Québec;
- Le demandeur a résidé à Laval ou dans la Communauté Métropolitaine de Montréal pendant 12 mois au cours des 24 mois qui précèdent la demande (sauf pour la personne victime de violence conjugale ou la personne handicapée en raison d'une incapacité motrice);
- Le demandeur peut assurer, de façon autonome ou avec l'aide d'un soutien extérieur ou d'un proche aidant, la satisfaction de ses besoins essentiels, en particulier ceux reliés aux soins personnels et aux tâches ménagères usuelles;
- La valeur des biens (placements, REER, CELI, immeubles ou autres) que possède le ménage est inférieure à 60,000 \$;
- Les revenus bruts, pour l'année précédente, des membres du ménage étaient égaux ou inférieurs à :

1 personne ou couple	:	38,000 \$
2 personnes (non-couple)	:	43,500 \$
3 personnes	:	43,500 \$
4 personnes	:	53,000 \$
5 personnes	:	53,000 \$
6 ou 7 personnes	:	70,000 \$
8 ou 9 personnes	:	75,500 \$

Est non admissible :

- Un étudiant à temps plein qui n'a aucun enfant à charge;
- Un ancien locataire de HLM dont le bail a été résilié pour cause de déguerpissement, de non-paiement d'une dette au locateur ou à la suite d'un jugement du Tribunal administratif du logement et ce, pendant les trois années qui suivent son départ d'un HLM ou jusqu'à ce que la dette soit éteinte.

Pour que votre demande soit jugée complète, les formulaires doivent être remplis, signés et accompagnés des photocopies des documents requis. Assurez-vous d'avoir **tous les documents pour tous les membres de votre ménage**. Dans le cas contraire, nous ne pourrions malheureusement pas traiter votre demande. **Aucune photocopie ne sera faite à nos bureaux.**

Une fois votre demande complétée, vous pouvez vous présenter (préférentiellement avec rendez-vous) à nos bureaux du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 15 à 15 h 30 pour rencontrer une agente de sélection/location. Pour la période comprise entre la Fête nationale et la fête du Travail, le bureau de l'Office ferme à 12 h le vendredi. Vous pouvez également nous retourner votre demande par la poste, par fax ou par courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera plaisir de vous aider.

Vous trouverez au verso, la liste des documents requis pour faire votre demande

Veillez fournir **UNE PHOTOCOPIE** des documents requis selon votre situation
Aucune photocopie ne sera faite à nos bureaux.

FORMULAIRES (obligatoires)

- Formulaire de demande pour un HLM;
- Formulaire pour un choix de territoire(s);
- Annexe - Questionnaire sur l'autonomie.

IDENTITÉ (Pour **TOUS** les membres de la famille)

- Certificat de naissance (si né au Canada);
- Carte d'assurance maladie;
- Carte de citoyenneté ou de résidence permanente.

RÉSIDENCE

- Si plus d'un an à la même adresse, bail original (4 pages) et votre plus récent avis de renouvellement;
- Si moins d'un an à la même adresse : bail actuel et bail antérieur;
- Si vous n'avez pas de bail, fournir un document (lettre, facture ou relevé mensuel) daté de douze (12) mois antérieurs à la date de la demande et sur lequel votre nom, votre adresse et une date sont écrits.

REVENUS

- Avis de cotisation pour l'année 2022 de Revenu Québec. L'avis de cotisation est le document que vous recevrez de Revenu Québec suite à la vérification de votre déclaration de revenus;
- Pension alimentaire reçue.

BIENS

- Relevés bancaires des deux (2) derniers mois;
- Document(s) attestant le montant du capital que vous possédez, s'il y a lieu (REER, CELI, obligations d'épargne, certificats de dépôts, etc.);
- Si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un terrain : relevé hypothécaire récent, compte de taxes municipales.

AUTRES (S'il y a lieu)

- Attestation de fréquentation scolaire pour les enfants de 18 ans et plus qui étudient à temps plein (le document fourni doit indiquer le nombre d'heures de cours/semaine);
- Jugement pour la garde des enfants.

NOTE: d'autres documents pourraient être demandés lors de la rencontre.